

CPI : Autopsie d'un naufrage judiciaire.

Leslie Varenne

10 janvier, 2017
Rapports

Partie II :

Retour sur la tuerie des femmes d'Abobo

Préambule

Lors de sa première note sur ce procès, l'IVERIS avait pris l'engagement de revenir sur une des quatre charges retenues contre Laurent Gbagbo et son co-accusé Charles Blé Goudé. Il s'agit de la marche des femmes dans le quartier d'Abobo à Abidjan, le 3 mars 2011, au cours de laquelle au moins sept femmes ont trouvé la mort. La tuerie des femmes d'Abobo est un événement crucial de l'histoire ivoirienne puisqu'il conduira au vote, le 30 mars 2011, de la résolution 1975 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. C'est sous le prétexte de cette résolution, qui autorisait la France et l'ONU à détruire les armes lourdes de l'armée ivoirienne afin de protéger les populations civiles, que ces forces ont mené une guerre en Côte d'Ivoire en violation de la charte des Nations Unies [1]. L'auteur de ces lignes a enquêté sur le sujet et a publié en février 2012 aux éditions Mille et une nuits un livre sur la crise post-électorale et la guerre de 2011, intitulé « *Abobo-la-guerre, Côte d'Ivoire, terrain de jeu de la France et de l'ONU* ». Après la publication de cet ouvrage, l'auteur a continué, lors de ses multiples voyages en Côte d'Ivoire, à enquêter sur cet événement. Mais, avant d'écrire à nouveau sur ce drame et rendre publiques de nouvelles informations, l'Institut souhaitait que le sujet soit traité devant la CPI. Compte tenu de la manière dont se déroule le procès, il ne paraît plus urgent d'attendre. Que soit remercié, ici, ceux qui ont aidé à la réalisation de ce rapport. Ils sauront se reconnaître.

Les faits

Le 3 mars 2011, dans le quartier d'Abobo, dont la population est majoritairement favorable à Alassane Ouattara, entre deux et trois mille femmes défilent aux cris de « *Gbagbo dégage* ». La manifestation est pacifique. Le rassemblement se tient au rond-point Anador, également appelé carrefour du Banco. Un convoi de Forces de Défense et Sécurité (FDS), l'armée de Côte d'Ivoire, croise le cortège. Subitement, des tirs atteignent les femmes. Officiellement, sept d'entre elles sont tuées ce jour-là et de nombreuses autres sont blessées.

L'accusation



La Procureur Fatou Bensouda et le premier substitut du Procureur, Eric MacDonald

Selon l'accusation, par la voix du premier substitut du Procureur Eric MacDonald le 29 janvier 2016, au deuxième jour de l'audience [2] : « *Alors que ces femmes se rassemblaient sur le rond-point Banco Anador, les unités FDS sont parties en convoi militaire du camp voisin commando*

qui était un poste militaire FDS à Abobo. Le convoi militaire incluait des membres des FDS, et s'est dirigé vers cette manifestation de femmes. Lorsque le convoi est arrivé au rond-point Banco Anador, le rond-point était très animé avec un grand nombre de femmes sur place. Et c'est là que l'impensable est arrivé. Le convoi a ouvert le feu directement sur la foule, sans mise en garde, et les tirs brefs et intenses visaient des manifestantes non armées ». Le substitut présente ensuite un premier extrait vidéo du drame. Après cette projection, il annonce un autre visionnage : « l'extrait au ralenti de cette vidéo, que vous allez voir maintenant, montre que c'est le canon du véhicule blindé de transport de troupe, un BTR80, qui se trouvait à l'avant du convoi qui a tiré le premier sur les femmes et nous allons maintenant vous montrer cet extrait au ralenti. » Après le visionnage, il reprend la parole : « Vous pouvez voir la fumée qui sort de la bouche du canon dans les quatre captures d'écran que je vais vous montrer, il s'agit d'images qui ont été prises juste avant et après les tirs. Comme vous l'avez vu, le convoi des FDS qui a tiré sur les femmes était composé de cinq véhicules : le BTR80 qui appartient à la Garde Républicaine qui est à l'avant du convoi, un pick-up avec une mitrailleuse dessus, une ambulance blanche, un véhicule de transport de troupes, ou qui transporte des troupes, ainsi qu'un véhicule blindé qui appartient à la police nationale. Sept femmes ont été tuées à la suite de cette fusillade brutale (sic), fusillade des unités des FDS dans ce convoi, plusieurs autres ont été blessées. Le film de cet événement filme six de ces sept victimes, il y a une de ces femmes qui a été très très grièvement blessée et qui par la suite a succombé à ses blessures à l'hôpital d'Abobo Sud. » Puis il poursuit son exposé : « L'accusation a été en mesure dans le cadre de son enquête de localiser parmi les centaines de corps qui ont été enterrés dans une fosse commune, les corps de certaines des victimes du 3 mars 2011, et aujourd'hui, grâce à l'utilisation de l'analyse par ADN, nous sommes en mesure de confirmer l'identité de trois de ces victimes. » Il rappelle ensuite aux juges que le bureau du Procureur a fait « un travail extrêmement méticuleux au sujet de cet événement. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu un déni total de la part de Monsieur Gbagbo face à ce crime horrible. Un mot résume la situation : le déni. »

Situation en Côte d'Ivoire au 3 mars 2011

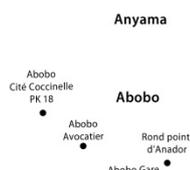
Avant de revenir sur chacun des éléments de l'accusation, il est important de restituer le contexte qui prévaut en Côte d'Ivoire lorsque se déroule ce drame. Le deuxième tour de l'élection présidentielle a eu lieu le 28 novembre 2010 ; depuis cette date, la Côte d'Ivoire s'est installée dans une crise post-électorale où les deux candidats revendiquent la victoire. Les Nations Unies, les USA, l'Union Africaine, l'Union européenne et la France s'opposent à un recomptage des voix. Il y a donc deux Présidents à Abidjan, Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo, le premier reconnu par la Commission Electorale Indépendante et la communauté internationale, le second par le Conseil constitutionnel. L'un réside à l'hôtel du Golf, l'autre au Palais présidentiel ; chacun des deux chefs d'Etat a nommé son gouvernement. Comme lors du scénario libyen, pour obliger Laurent Gbagbo à quitter le pouvoir, une palette d'instruments civils et militaires est mise en place : sanctions économiques, gels des avoirs, embargos de la part de l'Union européenne ; menaces de Luis Moreno Ocampo, alors Procureur de la CPI [3] ; à partir de la mi-janvier 2011, au Nord du pays, se préparent des manœuvres militaires avec l'aide de la force de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) qui fera preuve de partialité, tout au long de la crise post-électorale puis de la guerre en Côte d'Ivoire. Les USA et la France collaborent également à ces préparatifs [4]. De son côté, le camp Ouattara ne cesse d'appeler à l'ingérence étrangère et tente d'autres initiatives sur le plan intérieur, avec son allié le Rassemblement Houphouëtiste pour la Démocratie et la Paix (RHDP) : manifestation pour prendre la Radiotélévision Ivoirienne (RTI) du 16 décembre 2010 [5], grèves, pays mort, appel à une « révolution orange » [6]. Mais aucun de ces événements ne connaît de véritable succès et n'entraîne le soulèvement populaire attendu pour installer Alassane Ouattara à tête du pays. Malgré les embargos, les sanctions économiques, et contre toute attente, Laurent Gbagbo règle chaque fin de mois les salaires des fonctionnaires. La situation est extrêmement tendue, il y a des troubles, des affrontements qui ont fait 300 morts selon l'ONUCI [7], mais le Président sortant tient encore tous les pouvoirs régalien du pays.

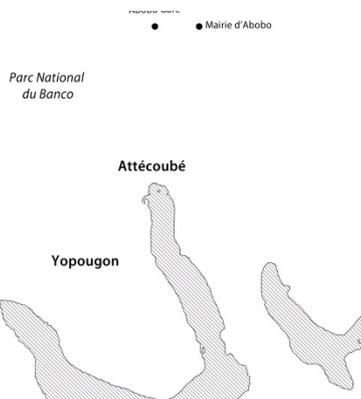
En ce début mars 2011, la situation est gelée. De plus, depuis la mi-février, les événements en Libye captent toute l'attention, la Côte d'Ivoire se retrouve reléguée à l'arrière-plan. La tuerie des femmes d'Abobo replace donc ce pays à la Une de l'agenda diplomatique et médiatique.

Parallèlement, depuis la mi-janvier 2011, un autre acteur est entré en scène : le Commando Invisible, dirigé par Ibrahim Coulibaly, dit IB [8], qui ne peut pas être considéré, à proprement parler, comme un allié d'Alassane Ouattara. Cependant, les hommes de ce commando, installés au quartier PK18 à Abobo, ont commencé une guérilla urbaine contre l'armée de Laurent Gbagbo et lui ont infligé des pertes. Cette commune est donc la plus meurtrière et vit dans un climat de guerre.

L'enquête

Qui a organisé la manifestation ?





Contrairement aux propos d'Eric MacDonald cités plus haut, le convoi ne se dirige pas sur la marche des femmes. Il sort du camp commando d'Abobo en direction d'Adjamé pour aller se ravitailler au camp de gendarmerie d'Agban. C'est la route qu'il emprunte tous les jours. Ce qui pose une première question capitale : qui a décidé d'organiser cette manifestation sur ce parcours-là ? Cette question est d'autant plus cruciale que le carrefour du Banco n'est pas un lieu habituel de rassemblement ; d'ordinaire, les manifestants se donnent rendez-vous devant la mairie d'Abobo. D'une part, ce lieu ne présente aucun intérêt stratégique, d'autre part, ce quartier de ferrailleurs, très animé en temps normal, est déserté depuis la crise post-électorale et les difficultés économiques qu'elle engendre. En prime, à tous moments des affrontements peuvent avoir lieu entre le Commando Invisible et l'armée de Laurent Gbagbo. Interrogées en 2011, des manifestantes se questionnaient toujours sur l'opportunité du choix d'un tel lieu. Organiser une manifestation à cet endroit et à cette époque de l'histoire de la crise ivoirienne est une entreprise au mieux irresponsable, voire machiavélique.

Qui est donc l'organisateur de cette marche à hauts risques ? Plus de cinq ans après les faits, personne n'est en mesure de répondre à cette question déterminante dans l'enquête. Une chose est certaine, ce n'est pas le RHDP. Les cadres de cette alliance n'ont pas pris cette décision, ils n'ont eu connaissance de cette manifestation qu'après le drame, même si des militantes d'Abobo du RHDP et du RDR, parti d'Alassane Ouattara, y ont participé. Lorsque les manifestantes interrogées mentionnent le Golf comme l'organisateur de la marche, elles l'évoquent comme une expression générique. A l'époque, nombreux sont celles ou ceux qui se vantaient d'avoir leur entrée dans le Saint des saints : « *la République du Golf* » [9]. En réalité, l'information selon laquelle une manifestation allait être organisée a été transmise de bouche à oreille et il est très difficile de remonter la chaîne.

En revanche, lors de l'investigation réalisée en 2011, deux commandants, qui se présentaient comme des éléments du Commando Invisible, mais qui étaient, en réalité, des infiltrés au sein de ce groupe pour le compte du camp Ouattara, avaient affirmé s'être rendus à l'hôtel du Golf pour rencontrer un personnage important de la hiérarchie militaire [10]. Ils lui avaient demandé d'annuler cette manifestation « *Nous lui avons dit, il ne faut pas la faire c'est trop dangereux* ». Pourtant, la marche a été maintenue.

Les femmes également nourrissaient des craintes : « *Au départ, nous ne voulions pas y aller. Abobo était en guerre à cette époque et cette marche était dangereuse. Mais le Golf nous a rassurées, il nous a dit que les Fognon (expression désignant le Commando Invisible) sécuriseraient la marche, et nous, nous avons une totale confiance en eux. Le Golf nous avait dit aussi que l'ONUCI serait là. C'est pour cela que nous y sommes allées confiantes, habillées en boubous. Nous étions tellement rassurées qu'une des femmes est venue avec son bébé dans le dos. Elle est morte, mais personne n'a jamais mentionné le décès de son enfant.* » [11]

Fort curieusement ce matin-là, l'ONUCI n'est pas présente sur les lieux. « *De son côté, le Commando Invisible a été totalement surpris par cette manifestation, il n'était tout simplement pas au courant. Lorsque les hommes d'IB ont vu les femmes affluer, ils ont tout fait pour leur dire de rentrer chez elles. Mais ils ont seulement réussi à empêcher les mamans qui arrivaient de PK 18 et d'Anyama de se rendre à cette manifestation.* » [12]

Lors de ses contre-interrogatoires, la défense de Laurent Gbagbo revient systématiquement sur le rôle du Commando Invisible, comme si elle voulait laisser accroire que ce commando pourrait s'être rendu coupable de ce crime. Il ne s'agit pas, ici, de défendre les agissements des hommes d'IB, il s'agit seulement de ne pas collaborer à la falsification de l'histoire. D'une part, à cette époque le Commando Invisible avait le soutien de la population d'Abobo et n'aurait eu aucun mobile pour mener une telle action. D'autre part, il aurait été bien en peine de sécuriser ce quartier, puisqu'au 3 mars ce lieu était encore sous domination de l'armée de Laurent Gbagbo. C'est à partir de ce drame que les hommes d'IB ont commencé à ériger des barrages pour bloquer les FDS, mais ils ne se sont rendus maîtres de l'intégralité de cette commune d'Abidjan qu'après avoir pris le 3ème bataillon de gendarmerie d'Anyama, le 25 mars 2011.

Par ailleurs, à ce stade, il paraît également important de souligner un autre point fondamental. Accusation et défense agissent comme si deux camps très précis et bien déterminés se faisaient face. Or l'histoire de la crise puis de la guerre ivoirienne est beaucoup plus complexe que cela. L'armée de Laurent Gbagbo n'était pas une armée ethnique, elle était donc traversée par de nombreux courants, les fidèles, les indécis, ceux qui préféreraient fuir au village que combattre, elle comptait aussi des pro-Ouattara et elle a également dû faire face à de nombreuses trahisons. Selon l'expression ivoirienne, « *tout était mélangé* ». Pour preuve : à la fin de la guerre, après l'arrestation de Laurent Gbagbo, lorsque Alassane Ouattara a pris le contrôle effectif du pouvoir, il a nommé le Chef d'Etat-major des FDS, le Général Mangou, ambassadeur de Côte d'Ivoire au Gabon et Tiapé Kassaraté, commandant supérieur de la gendarmerie nationale, ambassadeur de Côte d'Ivoire au Sénégal. Dans le même temps,

d'autres membres de la même hiérarchie militaire étaient pourchassés et/ou emprisonnés.

Qui est l'organisateur de cette manifestation ? Cette question ne sera jamais résolue, car pour connaître le ou les instigateurs de cette marche, il eut fallu que la CPI enquête sur ce point. Il eut fallu également que le bureau du Procureur interroge les plus hauts responsables du Golf. Or, une grande partie des documents utilisés par l'accusation lui a été donnée par le gouvernement d'Alassane Ouattara qui collabore étroitement avec l'Institution. Il devient dès lors très compliqué d'investiguer sur ses partenaires. En outre, la CPI justifie de ne poursuivre que le camp de Laurent Gbagbo alors que les deux camps ont commis des crimes, par ce qu'elle nomme « *les poursuites séquentielles* » : elle traite dans l'ordre les victimes d'un camp, puis d'un autre. Cinq ans plus tard, l'heure de l'autre camp n'a toujours pas sonné et si cette heure arrivait un jour, ce serait lors d'un autre procès et ils seraient interrogés sur d'autres charges...

Qui a tiré ?



Voir la vidéo : <https://youtu.be/lwLQzktSLyE?t=1233>

Que dit Eric MacDonald sur cette séquence essentielle ? Il atteste « *c'est le canon du véhicule blindé de transport de troupe un BTR80 qui se trouvait à l'avant du convoi qui a tiré le premier sur les femmes.* » Il montre des images et annonce « *Vous pouvez voir la fumée qui sort de la bouche du canon.* » Sauf que, et n'en déplaise à la Cour, les BTR80 de Côte d'Ivoire ne sont pas équipés de canon ! Ils sont de type standard, seuls les BTR80 de type A disposent de canons de 30 mm. En 2001, l'armée ivoirienne a acquis six BTR80 standard auprès de la Biélorussie qui n'a jamais eu de chars de type A et par conséquent n'a pas pu en vendre. En outre, tirer sur une foule dense avec un canon de 30 mm aurait occasionné un nombre de victimes nettement supérieur aux sept annoncées. En revanche, les BTR 80 standard sont équipés d'une mitrailleuse de 14,5 mm en tourelle et d'une mitrailleuse dite coaxiale de 7,62 mm. Vu de face et de loin, le canon de la mitrailleuse de 14,5 mm sortant de la tourelle peut effectivement faire penser à un canon de char. Mais ce que la Procureur et son premier substitut prennent pour la bouche d'un canon n'est que le canon d'une mitrailleuse de 14,5 mm ! Selon un expert militaire, si ces armes avaient effectivement été utilisées contre la foule, ce qui à ce stade est loin d'être prouvé, ce devrait très logiquement être la mitrailleuse coaxiale qui aurait été utilisée en premier.

Dès l'ouverture du procès, Fatou Bensouda, avait, elle aussi, annoncé qu'un expert confirmerait « *que ces images ne sont pas un montage, on verra un canon d'où sort de la fumée* » et que l'accusation présenterait « *des vidéos de haute qualité de cette manifestation* ». A ce jour, cet expert ne s'est toujours pas exprimé et lesdites images de haute qualité n'ont encore jamais été montrées. L'homme de science qui devrait prouver que la fumée sort de la bouche d'un canon et que cette vidéo n'est pas un montage est donc patiemment attendu. Il aura la lourde tâche de convaincre de la véracité des dires de l'accusation. Car enfin, comment croire qu'une personne filme avec son téléphone portable un char de face, alors que celui-ci vient de tirer une rafale de mitrailleuse ? En outre, sur ces images aucune femme n'est visible, seuls quelques jeunes hommes avancent tranquillement au-devant de ce char encore fumant ! Comment une Cour de justice internationale ose-t-elle présenter de tels documents comme des preuves irréfragables ?

Par ailleurs, tous ceux qui suivent ce dossier ont encore en mémoire les clichés présentés, en 2013, par Fatou Bensouda lors de l'audience de comparution des charges de Laurent Gbagbo. Ces clichés étaient censés représenter une preuve des violences perpétrées par le camp de l'ancien Président, alors que ceux-ci dataient de 2008 et provenaient... du Kenya !

Toujours dans son réquisitoire, Eric MacDonald affirme encore « *le convoi était composé de cinq véhicules* », dont un seul BTR80. Sur ce point, il est contredit en septembre 2016 lors de l'audition d'Obiéréni Ouattara, commandant du camp d'Abobo de 2004 à 2011 [13]. Selon cet officier de gendarmerie, le convoi qui a croisé les femmes était composé non pas de cinq véhicules mais de huit et non pas d'un seul BTR80 mais de deux. Au passage, cela donne, s'il en était encore besoin, une idée du « *travail extrêmement méticuleux au sujet de cet événement* » réalisé par cette Institution. Dans sa déposition Obiéréni Ouattara donne également une autre précision d'importance que le substitut du procureur avait omis de mentionner : les pick-up étaient équipés, eux aussi, de mitrailleuses lourdes de type kalachnikov tirant des balles de calibres 7,62 mm.

Cependant, les huit heures d'interrogatoire du commandant du camp commando d'Abobo par l'accusation n'ont apporté aucun autre éclaircissement. L'homme n'a rien vu du drame puisqu'il était dans sa caserne au moment des faits, il ne s'est pas rendu sur les lieux après l'événement et ne connaissait aucun des éléments, policiers ou militaires, qui se trouvaient dans le convoi. Il n'a pas été en mesure, non plus,

d'enquêter auprès de ses hommes après cette tuerie, puisque le 3 mars en fin d'après-midi, il a été exfiltré par la force française Licorne puis a été emmené à l'hôtel du Golf. Pourquoi ? Il explique sa désertion par la crainte d'être, un jour, mêlé à ce drame.

Qui a tiré ? Après une année d'audience, le mystère est toujours aussi épais. D'autant que les deux commandants proches du Golf, cités plus haut, présents sur les lieux après le drame ont affirmé avoir ramassé des douilles de calibres de 12,7 mm, qui proviennent d'autres types de mitrailleuses que celles présentes dans ce convoi [14] ; Par ailleurs, tous les témoignages concordent, les femmes ont entendu des bruits sourds puis des tirs en rafales. D'où venaient ces « *boums* » précurseurs de la fusillade ? De RPG7 ? Une arme très utilisée pendant ce conflit. Une fois encore, sur une question cruciale, il y a fort à parier que la vérité ne sera jamais établie. Le procès de Laurent Gbagbo pourrait durer vingt ans, une armée d'experts en tout genre pourrait défiler à la barre, l'origine des tirs ayant entraîné la mort des femmes ne sera jamais connue car aucune autopsie n'a été effectuée sur les corps des victimes. Ces corps ayant mystérieusement disparus...

Où sont les corps ?

Le chiffre de sept femmes décédées est-il exact ? Dès le 9 mars 2011, un journaliste du quotidien ivoirien Nord-Sud rencontrait quatre des familles endeuillées et annonçait, lui aussi, le chiffre de sept femmes, mais il faisait état d'une huitième victime, un adolescent non identifié [15]. Comme pour le bébé cité plus haut, la mort de ce jeune homme est restée dans l'oubli. Lors de son témoignage, l'officier du camp commando évoque toujours, lui, huit femmes décédées. Il est donc impossible d'être précis sur le nombre de victimes lors de cette manifestation.

Toujours lors de son réquisitoire Eric MacDonald a prononcé cette phrase : « *L'accusation a été en mesure dans le cadre de son enquête de localiser parmi les centaines de corps qui ont été enterrés dans une fosse commune, les corps de certaines des victimes du 3 mars 2011, et aujourd'hui, grâce à l'utilisation de l'analyse par ADN, nous sommes en mesure de confirmer l'identité de trois de ces victimes.* » Ces affirmations sont sidérantes ! En effet, lors de l'investigation pour la rédaction du livre « *Abobo-la-guerre* » une manifestante avait témoigné : « *Le corps d'une femme a été emmené par sa famille, présente à proximité des lieux, dans une brouette et a été inhumée le jour même.* » Après la publication du livre, l'auteur de ces lignes a appris plusieurs autres faits intéressants. Ce n'est pas une mais deux victimes qui ont été transportées dans leurs cours familiales pour organiser des cérémonies puis elles ont été inhumées le jour même, selon la tradition malinké. Les autres corps ont été pris en charge par la Croix Rouge ivoirienne qui a ensuite emmené les dépouilles à la morgue d'Anyama. La Croix Rouge Internationale (CICR) a fourni les « *body bags* ». Cette information n'est pas un détail, car ces sacs mortuaires sont étudiés afin que les corps puissent être identifiés, même des années plus tard. Confrontées à ces informations, les affirmations du premier substitut du procureur soulèvent un certain nombre de questions : quand et comment les corps ont-ils disparu de la morgue d'Anyama et pourquoi ont-ils été enterrés dans une fosse commune ?

Le 5 juillet 2011, un journaliste du journal Nord-Sud [16] révélait que six de ces femmes avaient été inhumées à l'insu de leurs parents dans la fosse commune du cimetière du quartier Abobo-Baoulé le 24 avril 2011. Selon ce quotidien, un homme aurait assisté à l'inhumation et aurait reconnu les pagnes des victimes et aurait prévenu une des familles. Pour rappel, Laurent Gbagbo a été arrêté par l'armée française le 11 avril 2011. Au 24 avril, la situation n'était toujours pas stabilisée puisque des combats se déroulaient toujours dans la commune de Yopougon. Néanmoins, il est inimaginable qu'à cette date des pro-Gbagbo puissent se rendre dans un quartier entièrement acquis à la cause d'Alassane Ouattara pour enterrer des corps en catimini. A elle seule, cette date du 24 avril, exonère Laurent Gbagbo de cette inculpation car selon un raisonnement logique, si des hommes de son camp avaient voulu faire disparaître des preuves, ils l'auraient fait avant la chute de leur Président lorsqu'ils avaient encore le pouvoir. En outre après le 11 avril, les fidèles de Laurent Gbagbo étaient soit en fuite, soit en exil, soit en prison.

Pourquoi prendre au sérieux des informations venant de la presse ivoirienne alors qu'elle est si souvent indexée pour son manque de fiabilité ? Il est vrai que parfois, elle annonce des titres accrocheurs sans article correspondant à l'intérieur du journal, parfois elle côtoie le pire mais aussi le meilleur, c'est une presse d'opinion, sans fausse objectivité et chaque lecteur sait d'où elle parle [17]. Le journal Nord-Sud, par exemple est l'organe de Guillaume Soro, aujourd'hui Président de l'Assemblée Nationale mais à l'époque des faits, l'ancien chef rebelle, était Premier ministre et ministre de la Défense d'Alassane Ouattara.

Concernant ces deux articles portant sur la tuerie des femmes, les journalistes ont été en reportage, ils se sont rendus sur les lieux et ont interrogé les familles. Enfin, ces informations sont précises, étayées et font sens dans l'enquête. Car aussi incroyable que cela puisse paraître, les familles n'ont jamais su où étaient inhumées leurs défuntées, c'est par hasard qu'elles ont appris qu'elles étaient dans une fosse commune depuis le 24 avril 2011. Qui a fait disparaître les corps et les a rendus non identifiables alors qu'ils auraient dû être protégés par les sacs mortuaires ? Qui avait intérêt à ce que les corps ne soient pas autopsiés ? Pourquoi la CPI ne mentionne-t-elle pas les femmes enterrées par leurs familles qui, elles, auraient pu « *parler* » ?

Comment la CPI peut-elle ignorer que les corps ont été pris en charge par la Croix Rouge ivoirienne avec l'aide de la Croix Rouge Internationale ? Comment peut-elle ignorer que des victimes ont été enterrées par leurs familles ? Pourquoi n'a-t-elle pas exercé un travail extrêmement méticuleux au sujet de cet événement et investigué sur quand, dans quelles conditions et par qui ces femmes ont été inhumées dans une fosse commune ? Si elle ne le sait pas, elle n'a pas fait son travail, si elle le sait, elle cache des faits essentiels à la manifestation de la vérité.

Curieusement, lors de l'audition du commandant du camp commando, aucune question sur les corps des victimes ne lui a été posée. Idem, pour le témoin P190. A la Haye, les témoins qui déposent anonymement ont un nom de code. Pourtant, cette jeune personne était une des manifestantes et une amie à elle très proche, puisque les deux femmes habitaient la même cour, est décédée ce jour-là. A aucun moment ni l'accusation, ni la défense ne lui ont demandé si elle avait assisté aux obsèques, ou si le corps de son amie avait été rendu à sa famille [18]. Ce sujet, pourtant capital n'a pas été abordé par l'une ou l'autre des parties...

En revanche, la juriste Jennifer Naouri, assistante de Maître Altit, conseil de Laurent Gbagbo, a interrogé le témoin en lui demandant pourquoi, lors de sa première audition devant le procureur, elle avait utilisé le mot obus puis ensuite employé le terme bombe et elle a ajouté entre « *obus et bombes, il y a des petites nuances* ». Le juge-président Cuno Tarfusser l'a alors interrompu : « *vous parlez à quelqu'un qui... dont nous savons, donc euh... je sais ce que sont des nuances, nous nous savons ce que sont des nuances mais je ne suis pas sûr que le témoin comprenne vraiment ces nuances, il faut en être conscient et se souvenir de ça quand on lui parle...* » [19]. Et la juriste de répondre « OK » d'un air entendu. Il n'est pas certain que placés dans des circonstances similaires Monsieur Tarfusser et Mademoiselle Naouri aient été en capacité d'apprécier les différences entre un tir d'obus et celui d'un RPG7 par exemple, mais, puisqu'eux reconnaissent avoir le sens des nuances... Cet aparté, sur la distinction entre obus et bombes, est d'autant plus savoureux que « *l'affaire de la bouche du canon* » est désormais connue.

A la décharge du juge-président les procès se déroulent selon les règles de droit anglo-saxon (Common law), il ne participe pas à l'instruction, contrairement à un juge dans le droit français, il ne prend connaissance du dossier qu'au cours du procès, avec les interventions de l'accusation, de la défense et des témoins appelés à la barre.

Le déni

Eric MacDonald a justifié le travail extrêmement méticuleux de la Cour sur cet événement en raison du « *déni total de la part de Monsieur Gbagbo face à ce crime horrible*. » Cette affirmation est fautive et vraie à la fois. Fausse car Laurent Gbagbo a demandé une enquête internationale sur ces faits [20]. Vraie, car son camp a hurlé à la manipulation en niant la réalité de la mort de ces femmes. Pour eux, les vidéos tournées sur le lieu du drame sont un montage. Manipulation des images ou pas, il n'en reste pas moins que ces manifestantes sont réellement décédées. Ne pas le reconnaître induit deux conséquences délétères ; la première est de ne pas vouloir regarder en face la souffrance de l'autre camp et donc de s'éloigner d'une nécessaire réconciliation nationale. C'est agir à l'image de la CPI qui en ne jugeant qu'une des parties au conflit rend impossible cette réconciliation ; elle reconnaît la souffrance d'une partie du peuple et dans le même temps elle occulte les blessures profondes et diabolise l'autre partie de ce même peuple ; la seconde est de ne pas travailler à l'indispensable recherche de la vérité puisque ces crimes n'auraient pas existé.

Le silence de l'ONU

A ce rythme, le procès de Laurent Gbagbo et de son co-accusé Charles Blé Goudé risque de durer encore cinq ans. Cinq années pendant lesquelles le pardon entre Ivoiriens s'éloigne, les ressentiments s'exacerbent et des prisonniers restent incarcérés [21]. Même si à Abidjan, la population suit de moins en moins le feuilleton CPI, il ne se passe pas deux jours sans que celui-ci ne fasse la Une de la presse bleue, favorable à l'ancien Président. Il y aurait pourtant une solution pour économiser du temps, de l'argent et éviter le défilé de cette cohorte de témoins surréalistes : que l'ONU collabore à la manifestation de la vérité. Pendant toute la période dont il est question à la Haye, la force des Nations Unies en Côte d'Ivoire établissait chaque jour des points de situations extrêmement précis. Pendant la crise, elle réalisait entre huit cents et un millions de patrouilles terrestres et aériennes [22]. Elle a donc en sa possession des images aériennes et/ou satellitaires. L'IVERIS détient quelques documents qui montrent à quel point les renseignements détenus par l'ONU sont précis et précieux. Sans aucun doute, cette force de maintien de la paix a dans ses archives le point de situation du 3 mars 2011, avec tous les détails de cette journée. Pourquoi les Nations Unies ne collaborent-elles pas avec la justice internationale alors qu'elle y est si attachée ? Pourquoi le représentant de Ban Ki Moon en Côte d'Ivoire, le Coréen, Choi Young-jin n'est-il pas appelé à la barre ? Il a été acteur et témoin et avait, lui, une vue d'ensemble. Il n'est d'ailleurs pas tenu par la confidentialité puisqu'il a écrit un ouvrage sur la crise ivoirienne [23].

Conclusion

Toutes les réponses sont dans les questions. La CPI ne recherche pas la vérité et ne prend même pas la peine de se donner les moyens d'être, à

minima, crédible. Quant à monter des dossiers, elle pourrait au moins le faire avec panache, au lieu de tanguer entre absurdités, erreurs et approximations. L'indigence judiciaire et l'incompétence de la CPI ne sont plus à démontrer.

En enterrant la vérité, la CPI n'enterre pas seulement la justice, elle nuit également aux victimes qu'elle se targue pourtant de défendre avec autant de fierté. Qui a tué les femmes d'Abobo ? Est-ce que les familles des victimes doivent porter la haine des partisans de Laurent Gbagbo toute leur vie ? Pour se reconstruire les proches ont besoin de connaître la vérité. Or dans cette affaire, tous les ingrédients d'un attentat sous fausse bannière, (false flag) sont réunis : organisation de la marche sur le passage du convoi dans un endroit dangereux, canon imaginaire, douilles de calibres de 12,7 retrouvées sur la scène de crime, disparitions des corps... A ces faits, il faut ajouter deux questions essentielles : quel était le mobile de Laurent Gbagbo et à qui a profité le crime ?

Cet événement restera-t-il dans l'histoire au même titre que les attaques du marché de Sarajevo ? Après le premier massacre de civils sur le marché de Markale, le 5 février 1994, l'Otan imposa aux forces serbes de retirer leurs armes lourdes des alentours de Sarajevo. Après la seconde tuerie, le 28 août 1995, l'Alliance atlantique déclencha sa campagne de bombardements. Si le Tribunal Pénal international pour l'ex-Yougoslavie a condamné Slobodan Milosevic pour ces crimes, à ce jour, l'origine des tirs ayant entraîné la mort de civils innocents reste toujours très controversée [24]. Le conditionnement de l'opinion, pivot de la guerre psychologique est devenu une arme majeure de la guerre moderne, avec son cortège de fausses informations, de montages de preuves et de mise en scène. Comme à Timisoara, Abidjan a eu aussi son faux charnier pendant la guerre : celui de N'Dotré. Le camp Gbagbo était accusé d'avoir entreposé entre 60 et 80 cadavres à cet endroit. Le représentant de l'ONU en Côte d'Ivoire, Choi Young-jin l'a maintes fois dénoncé et cette histoire a fait couler beaucoup d'encre [25]. Et puis à la fin de la guerre, lorsque cet endroit est devenu accessible, l'ONU a été obligée de reconnaître que ce charnier n'avait jamais existé...

En enterrant la vérité et en manipulant les faits, cette justice internationale dévoile son seul et véritable objectif qui consiste à garder des opposants au frais. C'est le cas de Laurent Gbagbo, c'est aussi celui du Congolais Jean-Pierre Bemba. Il a été très opportunément condamné, en juin 2016, à 18 ans de prison, alors qu'à cette date, chacun savait que la RDC allait connaître des temps difficiles et qu'il aurait pu jouer un rôle car il a encore un parti, le MLC, qui compte dans le paysage politique de son pays. D'après les éléments recueillis lors d'un voyage à Kinshasa en juin dernier, il semble qu'il soit tout aussi ubuesque que celui de l'ancien Président ivoirien.

Il faut en finir avec cette forme de justice internationale structurellement malade de sa dépendance à un Procureur aux ordres de ses bailleurs de fonds. Puisque la CPI est inapte, il faut en tirer les conséquences : fermer les portes de l'Institution, ouvrir les grilles et libérer tous les prisonniers car compte tenu des procédés de cette Cour aucun n'a bénéficié ou ne bénéficiera d'un procès équitable.

Lors de la dernière audience du procès de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, le 9 décembre 2016, alors que le Président annonçait cette décision scandaleuse selon laquelle les débats s'interrompaient faute de moyens, Eric MacDonald a déclaré « *la chambre va me manquer pendant deux mois* ». Ensuite, tel un acteur de télé-réalité, il a tenu à dire « *au revoir au public* » [26]. Le rideau est tombé. Le 6 février prochain, le procès reprendra... ou pas.

Leslie Varenne

Directrice de l'IVERIS

NB : L'IVERIS a décidé de ne pas protéger ce document, mais en raison de la mise en page, des nombreuses notes, des liens, des photos, importants pour la compréhension de ce rapport, il serait préférable, pour ceux qui souhaitent reprendre le document sur leur site de ne reprendre que des extraits et de renvoyer vers le lien sur le site de l'IVERIS.

[1] Le 4 avril 2011, Ban Ki-Moon envoyait une requête expresse à Nicolas Sarkozy pour justifier l'intervention militaire. Ce même jour, la France et les Nations Unies larguaient leurs premières bombes sur Abidjan. Pourtant, le 6 avril 2011, Alain Juppé déclarait devant l'Assemblée Nationale : « Les forces françaises ne participent pas à l'opération militaire car elle se déroule en dehors du cadre légal des Nations Unies. »

[2] <https://youtu.be/lwLQzktSLyE?t=977>

[3] <http://www.france24.com/fr/20101216-cote-ivoire-camp-alassane-ouattara-maintient-appel-manifester-television>

[4] Dans « *Abobo-la-guerre* »

[5] La marche sur la RTI fait partie d'une des charges qui pèsent sur les accusés

[6] Révolution orange est le nom donné par Guillaume Soro, alors Premier ministre et ministre de la Défense pour appeler les populations à se soulever.

[7] https://www.un.org/en/peacekeeping/missions/unoci/documents/unoci_pr_elections17022011_french.pdf

[8] Ibrahim Coulibaly a été assassiné le 27 avril 2011 avec cinq de ses proches.

[9] La République du Golf était le surnom donné à l'hôtel du Golf où logeaient Alassane Ouattara, ses ministres et ses conseillers

[10] Pour des raisons de protection des sources, l'auteur a choisi volontairement de ne pas mentionner les noms des personnes interrogées et donc le nom de la personne citée

[11] « *Abobo-la-guerre* »

[12] Ibid

[13] https://www.youtube.com/watch?v=0IAoOeLM_90 à partir de 1h 18 mn

[14] Dans « *Abobo-la-guerre* »

[15] <http://news.abidjan.net/h/393639.html>

[16] <http://news.abidjan.net/h/403542.html>

[17] Sur la presse ivoirienne, lire cette note de voyage publiée en octobre 2015 : https://www.iveris.eu/list/notes_de_voyage/96-cote_divoire_abidjan_octobrenovembre_2015

[18] https://www.youtube.com/watch?v=s3MzO_fbYt4

[19] https://www.youtube.com/watch?v=s3MzO_fbYt4 à partir de la 38^{ème} minute

[20] <https://angeeverse.wordpress.com/2011/09/28/rebellion-de-2002-tueries-post-electorales-gbagbo-demande-une-enquete-internationale-a-l%E2%80%99onu/>

[21] Il aurait été possible de gagner du temps. En effet, cette charge contre l'ancien Président ivoirien aurait pu être balayée d'un revers de manche dès l'audience de confirmation des charges en 2013. Certaines des informations présentes dans ce rapport sont connues depuis 2011, d'autres depuis la sortie du livre « *Abobo-la-guerre* ». De nouveaux éléments ont été récoltés et recoupés au fil du temps, c'est un travail de recherche sans les moyens judiciaires et financiers dont bénéficient le Procureur ou la défense.

[22] Dans "Abobo-la-guerre", ITV d'Hamadoun Touré, à l'époque porte-parole de l'ONUCI.

[23] Livre intitulé : « *La crise ivoirienne* » aux éditions Michel Lafon. A ce sujet lire cette note de lecture contant l'incroyable histoire de cet ouvrage https://www.iveris.eu/list/notes_de_lecture/133la_crise_ivoirienne_de_choi_youngjin_ Cette note est aussi disponible en anglais : https://www.iveris.eu/list/papers_in_english/135-the_ivorian_crisis_by_choi_youngjin

[24] https://fr.wikipedia.org/wiki/Massacres_de_Markale

[25] http://www.lemonde.fr/afrique/article/2010/12/23/les-violences-en-cote-d-ivoire-ont-fait-173-morts-selon-l-onu_1456971_3212.html

[26] <https://youtu.be/i8lR2b4VuJo?t=3547>

Downloaded from:

http://iveris.eu/list/etudes_et_rapports/235-cpi__autopsie_dun_naufrage_judiciaire